

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 JANVIER 2011**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
 Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET, DURAND,
 HAMEL-BRUN, HOCHET, LAVENAC, ORIOT, PINEL, VIDEAU.
 Mrs : BALU, BRIARD, COLOMBE, CUIROT, DAUNOU, DURVILLE,
 LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents : Mme VAUCLAIR (*excusée, pouvoir à M.ASSELINE*)
 Mr CARTERON (*excusé, pouvoir à P.ESTRADE*)

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Jean-Paul DAUNOU est désigné secrétaire de séance. Puis l'ordre du jour est abordé.

I - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 13 ET 22/12/2010

Après rappel des délibérations prises les 13 et 22 décembre derniers et en l'absence d'observation, ces deux documents sont adoptés à l'**unanimité**.

II – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Pierre ESTRADE fait le point sur l'**exercice 2010** qui s'est déroulé de façon satisfaisante.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la maîtrise de la quasi-totalité des postes de dépenses ; l'augmentation des rentrées fiscales liée au développement de nos bases suite à l'occupation de nouveaux logements, à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'application de la TLPE (*taxe locale sur la publicité extérieure*) ; la baisse significative des frais financiers générée par la poursuite du désendettement de la commune et les taux très faibles même si quelques emprunts anciens sont indexés sur l'effet euro/franc suisse qui, lui, a plutôt connu une hausse, c'est un excédent supérieur à 300 K€ qui est constaté.

S'agissant de la section d'investissement, le budget 2010 a été placé sous l'adhésion au plan de relance national de l'économie qui nous a permis d'encaisser le FCTVA 2009 (*fonds de compensation de la TVA*) en plus du FCTVA 2008. C'est ainsi que nous avons réalisé pour plus de 750 K€ TTC de travaux importants dont la requalification de la rue du Général Leclerc et de la rue du Colombier ; l'extension du gymnase ; l'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite et une remise en état des voiries malmenées par les intempéries de l'hiver dernier. Parallèlement, il convient d'ajouter les chantiers réalisés par le SDEC (*syndicat départemental des énergies du Calvados*) pour la 3^{ème} tranche d'effacement des réseaux, par Caen la mer pour une partie du réseau d'assainissement et par le syndicat d'eau pour une partie du réseau d'eau potable, ces deux derniers chantiers n'étant pas imputés au budget communal.

Il donne ensuite les **grandes orientations du budget 2011** :

En fonctionnement, il devrait s'inscrire dans la continuité du budget des années précédentes tout en tenant compte des données suivantes :

- l'évolution du coût des énergies,
- le remboursement au SDEC des annuités d'emprunts contractés pour nos programmes d'effacement des réseaux,
- l'augmentation des taux du loyer de l'argent,
- l'amélioration des conditions salariales du personnel décidée fin 2010,
- l'amélioration des recettes liées à l'augmentation de 3 % de nos bases d'imposition par suite de la majoration de 2 % décidée par l'État, le reliquat étant consécutif au développement urbanistique de notre commune (*Ferme du Vieux Clocher et résidence de Franconie*),
- la reprise du marché des transactions immobilières qui viendra alimenter la taxe additionnelle.

Malgré un probable désengagement de l'État au niveau des dotations (*notamment la dotation globale de fonctionnement*) et une vraisemblable diminution de la TLPE liée aux politiques des entreprises, Pierre ESTRADÉ annonce d'ores et déjà que, pour la 5^{ème} année consécutive, l'augmentation du taux des impôts ne devrait pas être nécessaire.

En investissement, l'année 2011 reprendra un cours normal et une enveloppe d'environ 500 K€ devrait pouvoir prendre en compte :

- le réaménagement de la halle de sports,
- de nombreux travaux d'amélioration ou de transformation aux écoles, au centre socioculturel, à l'ex-presbytère, au local des animateurs, au Domaine de la Baronnie, à la Mairie, au terrain de sports, au gymnase, à l'église,
- les études pour l'amélioration de la circulation au niveau de l'avenue du Soleil et de l'école élémentaire,
- une nouvelle tranche de remise en état des voiries de nouveau endommagées par ce début d'hiver 2010/2011,
- des travaux dans les ateliers techniques pour améliorer le confort des locaux dédiés au personnel et optimiser l'utilisation des surfaces et des volumes,
- le changement du mode de chauffage à la Mairie,
- l'uniformisation des armoires d'éclairage de la voirie publique afin d'harmoniser l'éclairage public sur le territoire communal et, par un maniement plus aisé, permettre un début d'économie.

Bien entendu, à tous ces travaux financés par la commune par l'excédent de fonctionnement, par les amortissements, par le FCTVA 2010 à la mesure des travaux importants réalisés l'an passé et par un emprunt de l'ordre de 100 K€ (*tandis que l'annuité 2011 en remboursement de capital s'élèvera à 225 K€*) et par quelques éventuelles subventions de l'État et du Département, s'ajouteront la 4^{ème} tranche d'effacement des réseaux via le SDEC dans les rues du Lieu Vautier, des 50 Acres et du Haut Manoir et des travaux d'assainissement dans ce même quartier.

Il précise, qu'en fin d'année, l'endettement de la commune s'établira à 3,6 M€ y compris les 400 K€ d'emprunts nets réalisés via le SDEC.

Il complète son exposé en listant les projets qui, en plus du budget communal, auront de fortes incidences sur son devenir :

- la construction de nouveaux logements dans le Bretteville « actuel » : le Clos de l'Odon, le Parc des Lys, les logements de la rue de l'Aiguillon et les logements qui seront réalisés au 133, route de Bretagne.
- le suivi du projet de la ZAC de la Maslière pour lequel Caen la mer a lancé un appel d'offres pour la concession d'aménagement de la zone communautaire d'habitat,
- le suivi du projet d'échangeur et du boulevard des Pépinières,
- le projet de redynamisation du Quartier Koenig.

Le Maire ouvre ensuite la discussion :

Philippe BRIARD, Maire Adjoint, estime que les orientations qui viennent d'être présentées augurent d'un budget 2011 logique et cohérent. La non augmentation des impôts est la conséquence d'une politique dynamique d'occupation du territoire, de l'espace communal en terme d'entreprises et de logements collectifs, le tout respectant une esthétique de qualité et améliorant les conditions de l'habitat via la rénovation des réseaux « assainissement » et « eau potable ». Il observe que, sur le moyen terme, d'autres enjeux se préparent dans le

cadre de la mission « Bretteville 5000 » ce qui, avec la poursuite régulière du désendettement de la commune, constitue pour l'avenir un gage de confort financier pour envisager d'autres investissements. Enfin, il souligne que nous sommes guidés au quotidien par l'exigence du Maire qui nous conduit à une grande réactivité pour résoudre les problèmes signalés tant par les habitants que par les associations.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint, fait part des projets :

- le réaménagement de la halle de sports au sujet duquel un groupe de travail mène une réflexion,
- cette année sera réalisée une étude portant sur l'amélioration du pôle écoles/restaurant scolaire/ex. presbytère/gymnase tant en terme de circulation dans l'avenue du Soleil, qu'en terme d'accessibilité, qu'en terme d'aménagement des espaces extérieurs et qu'en terme de pertinence du lieu de la restauration scolaire. C'est donc une étude globale qu'aura à mener le cabinet que nous aurons retenu pour cette mission.

S'il n'a pas d'observation à formuler sur la section de fonctionnement, Jean LEMARIÉ donne le point de vue des Élus de l'opposition par rapport aux orientations présentées par le Maire dans le cadre des investissements :

- il porte d'abord sur la méthode qui ne permet aucune possibilité de débat approfondi ni de choix par rapport aux investissements proposés dont il serait intéressant de définir les priorités dans le cadre d'un programme pluriannuel. Cela aurait le mérite d'offrir une visibilité des projets tant aux habitants, qu'aux Élus, qu'aux utilisateurs. Il rappelle que les Élus de l'opposition considèrent la rénovation profonde de l'école élémentaire comme un chantier prioritaire,
- ensuite, il met en exergue le fait que le côté « humain » n'apparaît pas dans les orientations qui ne sont axées que sur des données financières et chiffrées. Ce débat d'orientation budgétaire pourrait être l'occasion d'échanger sur les services à la population, aux jeunes, aux scolaires, en terme d'accompagnement, d'activités ou d'initiatives sur le plan culturel.

Laurent BALU souhaite que soit abordé, soit en Commission des Finances, soit en Conseil Municipal, tout l'aspect financier de la commune :

- dans le domaine de la fiscalité : faut-il ou pas diminuer les impôts ? Il faudrait donner des masses par rapport aux bases imposables et mettre des projets en face,
- en terme d'emprunts : comment se situe l'endettement de la commune par rapport à celui des communes de notre strate ? Sans porter de jugement sur le désendettement de la commune, il constate la difficulté de devoir faire des choix.

Maud VIDEAU, Conseiller Municipal délégué en charge du « Bretteville 5000 », informe que chacun peut vérifier sur Internet, qu'en ce qui concerne son endettement, notre commune se situe encore légèrement au-dessus de la moyenne pour les communes de sa strate.

Pierre ESTRADÉ rappelle que ce soir nous sommes réunis pour discuter des projets et que, si la commission des Travaux a travaillé dans un premier temps sur un document proposant des investissements non chiffrés, c'était bien pour définir des orientations. Il rappelle en outre que le bulletin municipal récemment distribué présente un programme pluriannuel d'effacement des réseaux.

A son sens, Valérie PINEL estime qu'un débat d'orientation budgétaire doit se référer à des orientations politiques liées à la jeunesse, la culture, l'habitat ou autres... alors que nous sommes ce soir uniquement sur des discussions liées aux travaux et aucune orientation politique axée sur de grands projets à réaliser dans les années à venir n'est présentée.

Après un échange de vues sur le rôle de la commission des Finances, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011.

III – ADMINISTRATION GENERALE

A – Compte rendu des délégations exercées par le Maire

Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées :

- Le 06/01/2011, signature des contrats de marchés d'assurances conformément aux décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres
 - ✓ **Lot 1 – Assurance dommages aux biens et risques annexes**
 - à *SMACL Assurances de Niort (79) pour une prime annuelle de 10 093,74 € HT, soit 10 940,27 € TTC.*
 - ✓ **Lot 2 – Assurance responsabilité et risques annexes**

- à *SMACL Assurances de Niort (79) pour une prime annuelle de 4 088,09 € HT, soit 4 456,02 € TTC.*
- ✓ **Lot 3 – Assurance flotte automobile et risques annexes**
 - à *SMACL Assurances de Niort (79) pour une prime annuelle de 3 850 € HT, soit 4 802,86 € TTC.*
- ✓ **Lot 4 – Assurance risques statutaires du personnel**
 - *au Cabinet VIGREUX/CAPAVES PREVOYANCE de Béthune (62) pour une prime annuelle de 21 308,28 € HT (aucune taxe applicable à ce lot).*
- ✓ **Lot 5 – Assurance protection juridique des Agents et des Élus**
 - *au Cabinet SARRE et MOSELLE de Sarrebourg (57) pour une prime annuelle de 101,42 € HT, soit 110,55 € TTC.*

Il est précisé que ces marchés sont conclus pour une durée de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle.

- Le 18/01/2011, signature de l'acte de vente à une Brettevillaise domiciliée en bordure de la rue des Crêtes d'une parcelle de 59 m² jouxtant sa propriété au prix de 540 €. Cet acte a été dressé par l'Étude de Maître DESHAYES, Notaire à Caen.

B – Classement de deux parcelles au domaine public communal

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, rappelle au Conseil sa délibération du 15/11/2010 décidant de lancer la procédure d'incorporation au domaine public des parcelles suivantes issues de la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher :

- ✓ l'une de 275 m² située au droit de la rue du Colombier permet un accès au Petit-Odon depuis la route de Bretagne,
- ✓ l'autre de 680 m² constitue le terrain d'assiette du parking de l'avenue des Canadiens.

Il précise que le classement au domaine public de ces deux parcelles ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies publiques, nous permet d'utiliser la procédure sans enquête publique prévue par la loi du 12/07/2010 qui modifie l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière.

C'est dans ces conditions, qu'à l'**unanimité**, le Conseil Municipal décide d'incorporer ces deux parcelles au domaine public communal.

C – Complément de délégation au Maire

Pierre ESTRADÉ fait part au Conseil Municipal d'une réflexion faite par la Commission d'Appel d'Offres au moment de l'attribution des marchés d'assurances de la commune. En effet, constat a été fait que la commune a été pénalisée par le nombre de sinistres qu'elle a déclaré alors que beaucoup d'entre eux portaient sur des sommes modestes. Cette pratique a eu pour effet d'augmenter d'autant la prime annuelle à notre assureur. Après débat et à l'**unanimité**, le Conseil décide d'autoriser le Maire à utiliser son libre arbitre en réglant directement aux tiers ou à leur fournisseur les sinistres inférieurs à 500 €.

IV – ADHÉSION À LA CHARTE « FREDON DE BASSE NORMANDIE » (Fédération REgionale de Défense contre les Organisme Nuisibles)

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, expose la préoccupation de notre commune en matière de protection de l'environnement, notamment par rapport aux pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire. Pour ce faire, elle s'est fixé un objectif ambitieux : tendre vers un « zéro phyto » sachant que le cadre réglementaire du plan Ecophyto 2018 du Grenelle de l'Environnement impose aux collectivités locales la réduction de 50 % de leurs pratiques phytosanitaires et la limitation des traitements dans « les zones sensibles urbaines » à l'horizon 2018.

Pour ce faire, il propose d'adhérer à la charte d'entretien des espaces publics créée par la FREDON en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les Conseils Généraux de Basse Normandie. Il précise que cette charte comporte 3 niveaux successifs d'engagement et, qu'en signant cette charte, la commune s'engage obligatoirement dans le premier niveau :

1. traiter mieux,
2. traiter moins,
3. ne plus traiter du tout chimiquement.

Par cette charte, la FREDON dispensera, au personnel et aux Élus, une formation aux bonnes pratiques, nous assistera en réalisant un audit et un étalonnage de notre matériel, assurera un suivi et nous apportera un appui technique et une aide à la mise en conformité pour aboutir à une labellisation.

S'engage alors un échange questions/réponses au cours de duquel apparaît la nécessité d'une forte communication à la population et d'une implication de l'ensemble des Élus car nos espaces verts n'auront plus l'aspect soigné d'aujourd'hui et chacun devra accepter des brins herbe par-ci par-là. Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, précise que nos Agents Techniques ne peuvent qu'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, il n'y a donc aucune inquiétude à ce niveau. Il indique que les espaces verts de la rue du Général Leclerc sont traités de cette façon et que ce sera l'occasion de tester les réactions.

Au terme de la discussion, c'est à l'**unanimité**, que le Conseil Municipal décide d'adhérer à la charte d'entretien des espaces publics proposée par la FREDON avec comme premier objectif, d'ici un an, de « traiter mieux ».

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :

- donne le résultat de l'opération « spéciale collecte du verre/Téléthon 2010 » organisée par Caen la mer du 3 décembre 2010 au 3 janvier 2011 : 537 tonnes ont été collectées, soit 15 % de plus qu'une collecte mensuelle habituelle, ce qui a permis la remise d'un chèque de 15 K€ à l'Association Française contre les Myopathies lors de la cérémonie des vœux de Caen la mer le 19 janvier écoulé,
- informe que la déchèterie de la ZAC de la Grande Plaine sera fermée du 14 février au 14 mars pour cause de travaux. Des informations complémentaires nous seront fournies cette semaine. Durant cette période, les Brettevillais auront la possibilité d'utiliser la déchèterie de Fleury sur Orne,
- précise que le promoteur du Parc des Lys est en phase terminale de ses appels d'offres et que les travaux, qui commenceront par la démolition du bâtiment existant, devraient démarrer mi février,
- communique sur le projet d'urbanisation du 133, route de Bretagne par Logi Pays : une présentation en a été faite aux riverains le 20 janvier, puis le lendemain à la Commission Urbanisme et Environnement. Des modifications ont été demandées et transmises à Logi Pays.

Pierre ESTRADÉ, Maire :

- informe qu'une délégation de notre comité de jumelage Ouonck est partie au Sénégal pour son voyage annuel et tout semble bien se dérouler. Il souligne cependant quelques dissensions dans la communauté rurale entre son Président et le Comité de Jumelage local dont il a prononcé la dissolution du Bureau. Nous n'avons pas d'autres informations. Nous demanderons au Président du Comité de Jumelage Brettevillais de nous faire un compte rendu à une prochaine réunion de Conseil,
- annonce que Caen la mer a lancé l'appel d'offres pour la concession d'aménagement de la zone communautaire d'habitat de la Maslière. La clôture de remise des offres était fixée à vendredi dernier,
- relate les 20 ans de l'intercommunalité fêtés le 19 décembre dernier. Les communautés de communes voisines y étaient conviées,
- fait part de l'avancement du projet de redynamisation du Quartier Koenig : alors que l'achat du site était prévu fin mars, sont apparus des problèmes qui n'avaient pas été cernés jusqu'à présent comme, par exemple, l'existence d'antennes de l'Armée de l'Air susceptibles d'interdire les constructions dans un rayon de plusieurs mètres ou des fuites d'eau potable auxquelles nous ne pouvons remédier faute d'avoir l'accord du Ministère des Armées pour fouiller le sol.
- suite à l'avis émis par le Conseil Municipal le 23/12 sur le positionnement de l'échangeur et le tracé du boulevard des Pépinières, indique que le dossier a été étudié le 4 janvier par la Commission Infrastructures et Transports de Caen la mer en présence de Pierre ESTRADÉ, Jean-Paul DAUNOU et de François OZENNE : si le positionnement de l'échangeur à hauteur du pont sur la RD 14 permettant le franchissement du boulevard périphérique est acté, le tracé, en sa partie Est, ne sera décidé qu'au terme d'une étude d'ensemble sur le développement de la partie Ouest de l'agglomération confiée à l'AUCAME.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, fait le point sur les travaux :

- la rampe d'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite est installée. Prochainement auront lieu la modification du garde corps et le reprofilage de la voirie,
- les travaux d'effacement des réseaux dans le quartier « Concorde phase 2 » ont démarré,

- nous avons à remédier à une malfaçon dans la partie de la rue du Général Leclerc traitée en matériaux de couleur. L'entreprise reprendra les travaux ce qui, malheureusement, nous obligera à bloquer à nouveau la rue pendant quelques jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.